



Titres Callable Digital 15 ans en EUR sur 12 Month Euribor®

-- INVESTISSEURS NON-US SEULEMENT --
-- PLACEMENT PRIVE --
Term sheet Finale au 20 juillet 2026 (Version 2.00)

Toutes les informations contenues dans ce document vous sont présentées à des fins de discussion uniquement et ne constituent qu'un résumé.

Il convient de se rapporter au Prospectus de Base (« Base Prospectus ») Series P en date du 18 décembre 2025, tel que complété jusqu'à la Date d'Émission (incluse) (le « Programme »), et les « Final Terms », qui ensemble regroupent les seules caractéristiques juridiquement contraignantes des instruments décrits dans ce document (les « Titres ») ainsi que d'autres informations et risques liés à l'émission des Titres. Le Programme peut être obtenu gratuitement auprès de l'Émetteur sur demande et est également disponible sur le site de la Bourse du Luxembourg à l'adresse <http://www.bourse.lu>. Avant d'investir dans les Titres vous devez lire les facteurs de risque décrits à la rubrique "Information sur les Risques" ci-dessous et dans le Programme. Les « Final Terms » peuvent décrire des facteurs de risque supplémentaires relatifs aux Titres.

Avertissement : Le contenu de ce document n'a été revu par aucune autorité de régulation d'aucune juridiction. Il est recommandé aux investisseurs de faire preuve de prudence à l'égard de toute offre. Si un investisseur a le moindre doute sur le contenu de ce document, il doit obtenir des conseils professionnels indépendants.

Retenue aux fins de l'impôt américain : les intérêts peuvent être soumis à une retenue à la source aux fins de l'impôt américain. Voir "Classification aux fins de l'impôt américain" ci-dessous.

DÉTAILS DU PRODUIT

Taille d'Émission	EUR 30'000'000
ISIN	FR1459ABH289
Nominal	EUR 1'000
Prix d'émission	100%
Montant de Négociation	EUR 1'000 puis des multiples de EUR 1,000
Montant Minimum d'Investissement/ Multiple d'Investissement Autorisé	EUR 1'000 puis des multiples de EUR 1,000

DATES

Période de Souscription	22 juillet 2026 – 30 septembre 2026
Date d'Émission	22 juillet 2026
Date de Remboursement	30 septembre 2041

*Le Prix de Commercialisation à chaque jour calendaire de la Période de Souscription sera de :

INFORMATIONS SUR L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Sous-Jacent	12 Month Euribor®, comme disponible sur la page Reuters à 11:00 a.m. heure de Bruxelles (ou toute page qui lui succède ou la remplace), observé lors des Jours Ouvrés concernés
Reuters	EURIBOR1YD=
Sponsor	European Money Market Institute (EMMI)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Montant de Remboursement	Chaque Titre confère à l'Investisseur le droit de recevoir à la Date de Remboursement, conformément aux Modalités, soit:
---------------------------------	--

100% du Nominal

**GOLDMAN SACHS GLOBAL
BANKING & MARKETS**

Remboursement Anticipé

L'Émetteur a le droit de donner un avis au plus tard à la Date d'Observation du Remboursement Anticipé, pour rappeler toutes les Notes à la Date de Remboursement Anticipé concernée. L'Investisseur recevra à la Date de Remboursement Anticipé un montant égal à la Valeur de Remboursement Anticipé concernée multipliée par la Valeur Nominale.

Date d'Observation du Remboursement Anticipé	Date de Remboursement Anticipé	Montant de Remboursement Anticipé
25 septembre 2028	2 octobre 2028	100%
21 décembre 2028	2 janvier 2029	100%
23 mars 2029	3 avril 2029	100%
25 juin 2029	2 juillet 2029	100%
24 septembre 2029	1 octobre 2029	100%
20 décembre 2029	31 décembre 2029	100%
25 mars 2030	1 avril 2030	100%
24 juin 2030	1 juillet 2030	100%
23 septembre 2030	30 septembre 2030	100%
19 décembre 2030	30 décembre 2030	100%
24 mars 2031	31 mars 2031	100%
23 juin 2031	30 juin 2031	100%
23 septembre 2031	30 septembre 2031	100%
19 décembre 2031	30 décembre 2031	100%
19 mars 2032	30 mars 2032	100%
23 juin 2032	30 juin 2032	100%
23 septembre 2032	30 septembre 2032	100%
23 décembre 2032	30 décembre 2032	100%
23 mars 2033	30 mars 2033	100%
23 juin 2033	30 juin 2033	100%
23 septembre 2033	30 septembre 2033	100%
22 décembre 2033	30 décembre 2033	100%
23 mars 2034	30 mars 2034	100%
23 juin 2034	30 juin 2034	100%
25 septembre 2034	2 octobre 2034	100%
21 décembre 2034	2 janvier 2035	100%
21 mars 2035	30 mars 2035	100%
25 juin 2035	2 juillet 2035	100%
24 septembre 2035	1 octobre 2035	100%
20 décembre 2035	31 décembre 2035	100%
24 mars 2036	31 mars 2036	100%
23 juin 2036	30 juin 2036	100%
23 septembre 2036	30 septembre 2036	100%
19 décembre 2036	30 décembre 2036	100%
23 mars 2037	30 mars 2037	100%
23 juin 2037	30 juin 2037	100%
23 septembre 2037	30 septembre 2037	100%
22 décembre 2037	30 décembre 2037	100%
23 mars 2038	30 mars 2038	100%
23 juin 2038	30 juin 2038	100%
23 septembre 2038	30 septembre 2038	100%
23 décembre 2038	30 décembre 2038	100%
23 mars 2039	30 mars 2039	100%
23 juin 2039	30 juin 2039	100%
23 septembre 2039	30 septembre 2039	100%
22 décembre 2039	30 décembre 2039	100%
23 mars 2040	3 avril 2040	100%
25 juin 2040	2 juillet 2040	100%
24 septembre 2040	1 octobre 2040	100%
20 décembre 2040	31 décembre 2040	100%
25 mars 2041	1 avril 2041	100%
24 juin 2041	1 juillet 2041	100%

Intérêt

Si à l'une des Dates d'Observation de l'Intérêt indiquées ci-dessous le Sous-Jacent est égal ou plus bas que la Barrière d'Intérêt, l'Investisseur recevra la somme des Montant de l'Intérêt à la Date de Versement de l'Intérêt correspondante un montant égal au Montant de l'Intérêt correspondant multiplié par le Nominal.

Date d'Observation de l'Intérêt	Date d'Observation de l'Intérêt	Barrière d'Intérêt	Montant de l'Intérêt
22 décembre 2026	30 décembre 2026	N/A	1,5%
19 mars 2027	30 mars 2027	N/A	1,5%
23 juin 2027	30 juin 2027	N/A	1,5%
23 septembre 2027	30 septembre 2027	N/A	1,5%
23 décembre 2027	30 décembre 2027	N/A	1,5%
23 mars 2028	30 mars 2028	N/A	1,5%
23 juin 2028	30 juin 2028	N/A	1,5%
25 septembre 2028	2 octobre 2028	N/A	1,5%
21 décembre 2028	2 janvier 2029	3,60%	1,5%
23 mars 2029	3 avril 2029	3,60%	1,5%
25 juin 2029	2 juillet 2029	3,60%	1,5%
24 septembre 2029	1 octobre 2029	3,60%	1,5%
20 décembre 2029	31 décembre 2029	3,60%	1,5%
25 mars 2030	1 avril 2030	3,60%	1,5%
24 juin 2030	1 juillet 2030	3,60%	1,5%
23 septembre 2030	30 septembre 2030	3,60%	1,5%
19 décembre 2030	30 décembre 2030	3,60%	1,5%
24 mars 2031	31 mars 2031	3,60%	1,5%
23 juin 2031	30 juin 2031	3,60%	1,5%
23 septembre 2031	30 septembre 2031	3,60%	1,5%
19 décembre 2031	30 décembre 2031	3,60%	1,5%
19 mars 2032	30 mars 2032	3,60%	1,5%
23 juin 2032	30 juin 2032	3,60%	1,5%
23 septembre 2032	30 septembre 2032	3,60%	1,5%
23 décembre 2032	30 décembre 2032	3,60%	1,5%
23 mars 2033	30 mars 2033	3,60%	1,5%
23 juin 2033	30 juin 2033	3,60%	1,5%
23 septembre 2033	30 septembre 2033	3,60%	1,5%
22 décembre 2033	30 décembre 2033	3,60%	1,5%
23 mars 2034	30 mars 2034	3,60%	1,5%
23 juin 2034	30 juin 2034	3,60%	1,5%
25 septembre 2034	2 octobre 2034	3,60%	1,5%
21 décembre 2034	2 janvier 2035	3,60%	1,5%
21 mars 2035	30 mars 2035	3,60%	1,5%
25 juin 2035	2 juillet 2035	3,60%	1,5%
24 septembre 2035	1 octobre 2035	3,60%	1,5%
20 décembre 2035	31 décembre 2035	3,60%	1,5%
24 mars 2036	31 mars 2036	3,60%	1,5%
23 juin 2036	30 juin 2036	3,60%	1,5%
23 septembre 2036	30 septembre 2036	3,60%	1,5%
19 décembre 2036	30 décembre 2036	3,60%	1,5%
23 mars 2037	30 mars 2037	3,60%	1,5%
23 juin 2037	30 juin 2037	3,60%	1,5%
23 septembre 2037	30 septembre 2037	3,60%	1,5%
22 décembre 2037	30 décembre 2037	3,60%	1,5%
23 mars 2038	30 mars 2038	3,60%	1,5%
23 juin 2038	30 juin 2038	3,60%	1,5%
23 septembre 2038	30 septembre 2038	3,60%	1,5%
23 décembre 2038	30 décembre 2038	3,60%	1,5%
23 mars 2039	30 mars 2039	3,60%	1,5%
23 juin 2039	30 juin 2039	3,60%	1,5%
23 septembre 2039	30 septembre 2039	3,60%	1,5%
22 décembre 2039	30 décembre 2039	3,60%	1,5%
23 mars 2040	3 avril 2040	3,60%	1,5%

25 juin 2040	2 juillet 2040	3,60%	1,5%
24 septembre 2040	1 octobre 2040	3,60%	1,5%
20 décembre 2040	31 décembre 2040	3,60%	1,5%
25 mars 2041	1 avril 2041	3,60%	1,5%
24 juin 2041	1 juillet 2041	3,60%	1,5%
23 septembre 2041	30 septembre 2041	3,60%	1,5%

Montant du remboursement anticipé non programmé	Fair Market Value
Jour de Calcul du Taux	Le jour où le niveau officiel du Sous-Jacent est habituellement calculé et officiellement publié par le Sponsor.
Jours Ouvrés	TARGET
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
Convention des Jours Ouvrés	Jour Ouvré Suivant
Marché Secondaire	L'Agent Placeur offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à l'Agent Placeur étant déterminées de bonne foi par l'Agent Placeur. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), l'Agent Placeur anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue soit au maximum de 1% sous réserve de son droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant quel qu'il soit, tel que l'Agent Placeur l'estime approprié à sa seule discrétion. Les prix du Marché Secondaire des Titres sont cotés « dirty ». Le cours sera publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence sur Bloomberg, Reuters, SixTelekurs.
Valorisation Externe	L'Émetteur engagera une tierce partie indépendante (la « Tierce Partie ») pour qu'elle fournisse des valorisations bi-mensuelles (« Valorisations Indépendantes ») directement à la partie qui les sollicite. La Tierce Partie, à la Date d'Émission, sera Refinitiv. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent aucunement être impliqués dans la fourniture ou le calcul des Valorisations Indépendantes et ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent d'aucune façon être liés à ces Valorisations Indépendantes. Ni l'Émetteur ni ses affiliés ne peuvent être tenus responsables, directement ou indirectement, des services fournis par une telle Tierce Partie, de leur précision ou de leur exhaustivité.
Taille de l'Émission	L'Émetteur se réserve le droit d'augmenter la Taille de l'Émission à tout moment.
Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels de l'Espace Économique Européen	Non Applicable.
Interdiction de Vente aux Investisseurs Non-Professionnels du Royaume-Uni	Applicable.
Interdiction d'Offre aux Clients Privés en Suisse	Non Applicable.

INFORMATION SUR L'ÉMETTEUR

Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, Jersey, JE4 8PX. L'Émetteur n'est pas soumis à une supervision prudentielle.
Statut fiscal de l'Émetteur	Les Titres seront considérés comme ayant été émis par une société américaine aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis et seront assujettis aux règles de retenue d'impôts des États-Unis. Veuillez-vous référer au Programme pour plus d'informations.
Notation de l'Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., Delaware, USA
Notation du Garant	A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch)
Contrôle Prudentiel du Garant	Le Garant est une société de portefeuille bancaire et une société de portefeuille financière au sens du U.S. Bank Holding Company Act de 1956 qui est réglementée par la Réserve fédérale.

Garantie	Irrévocable et inconditionnelle ; la Garantie concerne les obligations de paiement de l'Émetteur découlant uniquement des Titres. Par conséquent, si le montant de ces obligations est réduit, le montant garanti le sera également. La Garantie est régie par la loi de New York.
Agent Placeur	Goldman Sachs International, ses succursales sous licence, et/ou Goldman Sachs Bank Europe SE, selon le cas.
Agent de Paiement	BNP Paribas SA
Agent de Calcul	Goldman Sachs International, Londres, GB
Programme	Prospectus de Base (« Base Prospectus ») Series P en date du 18 décembre 2025, tel que complété le cas échéant.
Forme	Au porteur.
Règlement / livraison	Euroclear France S.A.
Droit Applicable/ Juridiction	Droit français / Paris.
Commission	Une commission de vente de 1% par an maximum sera payée par Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées (collectivement, « GS ») dans le cadre de cette transaction. Merci de vous référer aux « Final Terms » pour plus de détails.

INFORMATIONS SUR L'OFFRE

Aucune action n'a été entreprise par GS afin de permettre une offre publique de ces Titres dans aucune juridiction autre que celle citée ci-dessus.

Vous acceptez que: (i) vous n'offrirez pas, ni ne vendrez ou livrerez l'un des Titres décrits dans le présent document dans une quelconque juridiction, sauf en conformité avec toutes les lois applicables, et (ii) vous prendrez, à vos propres frais, toute mesure nécessaire pour vous permettre à l'achat et la revente des Titres.

Lorsque vous recevez une commission de vente de GS vous confirmez que ce paiement est conforme à toutes les lois applicables sur le territoire dans lequel vous distribuez le produit, y compris le cas échéant que; (i) vous avez divulgué la nature et le montant du paiement dans la mesure où vous êtes tenu de le faire; (ii) vous avez confirmé que la réception par vous d'un paiement de la part de GS n'est pas incompatible avec votre devoir d'agir dans les meilleurs intérêts de ceux envers qui vous êtes tenus d'un tel devoir; et (iii) vous avez déterminé que le paiement est conçu pour améliorer la qualité du service à tout investisseur cherchant à investir dans les investissements prévus dans ce document.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Risque de Crédit : Les investisseurs dans les Titres seront exposés au risque de crédit de Goldman Sachs. Si l'Émetteur devient insolvable ou ne peut pas honorer les paiements liés aux Titres pour n'importe quelle autre raison, vous perdrez tout ou partie de votre investissement. Une détérioration de la qualité de crédit de Goldman Sachs réduirait probablement la valeur de marché des Titres et ainsi le prix qu'un investisseur peut recevoir pour les Titres en les vendant sur le marché.

Volatilité : Ces Titres sont des instruments volatiles. La volatilité fait référence au degré de variation imprévisible d'une certaine variable au cours du temps, dans le cas présent le prix, la performance ou le rendement d'un actif financier. La volatilité ne comprend pas la variation des prix ou le rendement des placements. Un instrument qui est volatile est susceptible de voir sa valeur augmenter ou diminuer plus souvent et/ou dans une plus grande mesure qu'un autre instrument qui n'est pas volatile.

Levier : Ces Titres sont sujets à un effet de levier. Quand un investissement est sujet à un effet de levier, l'exposition effective à l'actif ou au paiement de référence sous-jacent est amplifiée. L'effet de levier peut exposer les investisseurs à une augmentation des pertes lorsque la valeur du sous-jacent chute. L'effet de levier peut être incorporé dans des composantes de produits dérivés d'instruments financiers complexes.

Combinaison de plusieurs types d'investissement : Ces Titres peuvent avoir certaines ou toutes les caractéristiques des produits de dette et des instruments dérivés. Ces éléments peuvent interagir pour rendre plus probable une perte en capital de l'investissement initial, ou produire un rendement plus important.

Retour sur investissement : Le prix de ces Titres et les revenus générés, le cas échéant, peuvent connaître une hausse ou une baisse. Vous pouvez réaliser des pertes sur tout investissement réalisé et vous pouvez alors ne rien récupérer. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à, ce qui suit :

- Le prix de marché des Titres peut être influencé par de nombreux facteurs imprévisibles, y compris les conditions économiques, la solvabilité de GS, la valeur des sous-jacents et certaines mesures prises par GS (voir les **Conflits d'Intérêts** ci-dessous). Par conséquent, si vous revendez vos Titres avant l'échéance, vous êtes susceptibles de recevoir moins que le prix d'émission des Titres.
- Dans le cas de Titres reposant sur un ou plusieurs indices ou d'autres actifs sous-jacents (collectivement, les « Sous-Jacents »), les variations du prix des Titres peuvent ne pas être corrélés aux variations de la valeur des Sous-Jacents; toute baisse ou hausse de la valeur d'un Sous-jacent est susceptible d'être plus que compensée par les variations de la valeur des autres Sous-jacents.
- Le prix de ces Titres peut être affecté négativement par l'activité de négociation et les autres opérations de GS relatives aux Titres et/ou aux Sous-Jacents.
- Le prix de ces Titres pourrait être fortement influencé par les décisions que GS peut prendre de manière discrétionnaire de temps en temps en tant qu'agent de calcul et/ou promoteur de l'indice, le cas échéant.

Information Pertinente : GS peut, en vertu de son statut de souscripteur, de conseiller ou autre, posséder ou avoir accès à des informations relatives à ces Titres, et/ou aux Sous-Jacents et aux instruments dérivés y faisant référence (collectivement, les « **Instruments Concernés** »). GS ne sera pas tenu de vous divulguer de telles Informations Pertinentes.

Absence de Garantie par une Bourse ou de Propriété de Contrat : Ces Titres ne sont garantis par aucune bourse ni n'entraînent la propriété de quelconque contrat à terme que ce soit.

Pas de Liquidité : Il peut n'y avoir aucun marché pour ces Titres. L'investisseur doit être prêt à les détenir jusqu'à leur Date de Remboursement. GS peut tenir un marché, mais n'est pas obligé de le faire. Si c'est le cas, il peut cesser de le faire à tout moment et sans notification.

Valorisation : En supposant qu'il n'y ait aucun changement des conditions du marché ou d'autres facteurs, la valeur de ces Titres à la Date d'Émission peut être très inférieure au prix d'exécution à la date de transaction. Si vous réduisez votre investissement de manière anticipée, vous pourriez recevoir moins que le prix de rachat convenu.

Écarts de Prix : Tout prix indiqué pour ces Titres par GS peut s'écarter de façon significative de (i) la valeur des Titres déterminée grâce aux modèles de valorisation de GS et (ii) tout prix indiqué par une tierce partie.

Devises : Les Titres libellés dans une devise étrangère sont soumis aux fluctuations des taux de change, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la valeur ou le prix, ou sur le revenu tiré, de l'investissement.

Risques sur le marché secondaire : L'Émetteur ou l'Agent Placeur, le cas échéant, a l'intention, dans des conditions normales de marché, de fournir des cours d'achat et de vente pour ces Titres sur une base régulière. Toutefois, l'Émetteur ou l'Agent Placeur, le cas échéant, ne prend aucun engagement ferme de fournir de la liquidité via les cours d'achat et de vente de ces Titres, et n'assume aucune obligation légale de fournir de tels prix ou en rapport avec le niveau ou la détermination de ces prix. Les investisseurs potentiels ne devraient donc pas compter sur la faculté de vendre ces Titres à un moment précis ou à un prix spécifique. Dans

des situations spéciales de marché, lorsque l'Émetteur est totalement incapable de conclure des opérations de couverture, ou lorsque ces opérations sont très difficiles à conclure, l'écart entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement élargi, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur.

Section 871(m) du U.S. Internal Revenue Code : Le département du Trésor américain a adopté des règles en vertu desquelles les montants versés ou réputés versés sur certains instruments financiers qui sont considérés comme similaires aux dividendes de source américaine pourraient être considérés, en tout ou en partie, en fonction des circonstances, comme un paiement « équivalent à un dividende » qui est assujéti à l'impôt à un taux de 30% (ou un taux inférieur en vertu d'un traité applicable). Nous avons déterminé que, à compter de la date d'émission des Titres, ceux-ci ne seront pas soumis à une retenue en vertu de ces règles. Cependant, dans certaines circonstances limitées il est possible pour les détenteurs étrangers aux États-Unis d'être assujettis à l'impôt en vertu de ces règles de par une combinaison de transactions considérées comme ayant été conclues en lien les unes avec les autres, même si aucune retenue à la source n'est nécessaire. Les détenteurs étrangers aux États-Unis devraient consulter leur conseiller fiscal au sujet de cette réglementation, des directives officielles ultérieures et concernant toute autre caractérisation alternative potentielle de leurs Titres pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Imposition : Ni l'Émetteur ni le Garant ne sera responsable ou autrement obligé de payer un quelconque impôt, droit, retenue ou autre paiement semblable présent ou futur qui pourrait naître du fait de la propriété, du transfert ou de l'exercice des Titres. Si une telle retenue ou déduction est exigée conformément à la loi, la retenue ou déduction appropriée sera faite et ni l'Émetteur ni le Garant n'aura aucune obligation de payer un quelconque montant supplémentaire pour indemniser une telle retenue ou déduction.

Retenue à la source liée au Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) : Les paiements réalisés dans le cadre des Titres peuvent être soumis à la retenue à la source de 30% de la part des États-Unis en vertu de la réglementation FATCA. Si un paiement réalisé dans le cadre des Titres est soumis à une telle retenue à la source, aucun montant supplémentaire ne sera payé par l'Émetteur, et un détenteur de Titres recevra moins que le montant qu'il aurait autrement reçu. Vous devriez également consulter vos propres conseillers fiscaux concernant la loi américaine et d'autres directives officielles sur FATCA.

Classification aux fins de l'impôt américain : Nous avons l'intention de traiter les Titres comme un instrument de dette pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral aux États-Unis. Néanmoins, cette décision n'a pas d'effet contraignant pour le Service des Revenus Internes aux États-Unis (*United States Internal Revenue Service* ("IRS")) et l'IRS peut rejeter ce traitement. Il convient que vous consultiez votre propre conseiller fiscal en ce qui concerne les conséquences fiscales résultant aux États-Unis de l'achat, de la détention ou de la cession des Titres.

AVERTISSEMENT

Le taux de swap au comptant peut être indisponible auprès du Sponsor : dans un scénario dans lequel le Sous-Jacent n'est pas disponible auprès du Sponsor, l'Agent de Calcul peut utiliser un taux alternatif conformément aux « Final Terms », ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les performances du produit.

Ce Titre est lié à un Taux Interbancaire Offert (« IBOR »). Il n'est pas possible de prédire avec certitude si et dans quelle mesure l'IBOR continuera à être soutenu à l'avenir. Cela peut entraîner une performance différente de l'IBOR par rapport au passé et peut avoir d'autres conséquences imprévisibles. Pendant la durée de validité de ce Titre, il est probable que l'IBOR (ou sa publication) sera définitivement interrompu ou qu'il fera l'objet d'une réforme substantielle. En cas d'interruption ou de perturbation significative de l'IBOR, l'Agent de Calcul peut identifier un taux de remplacement et peut apporter d'autres ajustements aux conditions du Titre pour tenir compte des différences entre le taux de remplacement et l'IBOR. Le taux de remplacement et tout ajustement spécifique apporté aux modalités du Titre ne sont pas encore certains et ne seront déterminés que par l'Agent de Calcul à un moment ultérieur.

Conflit d'Intérêts : GS peut, de temps en temps, participer activement au marché en tant qu'acheteur ou vendeur des Instruments Concernés à tout moment et avoir des positions longues ou courtes, ou acheter et vendre des Instruments Concernés (à titre principal ou autrement) identiques ou liés à ceux mentionnés ici. Les activités de couverture et de négociation de GS portant sur les Titres sont susceptibles d'affecter la valeur d'autres Instruments Concernés et vice versa. GS peut être l'agent de calcul ou le promoteur des Sous-Jacents et en tant que tel peut prendre des décisions affectant la valeur des Titres.

Ce document n'est pas une offre : Cette « term sheet » a été préparée uniquement à des fins de discussion. Ce n'est ni une offre d'achat portant sur les Titres décrits ici, ni une offre visant à conclure un quelconque accord. Ni GS, ni aucun de ses dirigeants ou de ses employés ne sollicite une quelconque action basée sur ce document. Les modalités finales sont soumises à des discussions et négociations supplémentaires, ainsi qu'à l'approbation interne du service juridique, du service de conformité et du service en charge du risque de crédit de GS.

Ce document n'est pas une déclaration : GS ne fait aucune déclaration quant à (a) la pertinence des Titres pour un investisseur en particulier (b) le traitement comptable approprié ou les possibles conséquences fiscales de l'investissement dans les Titres ou (c) la performance future des Titres soit en termes absolus soit par rapport à des investissements concurrents. Les variations de la solvabilité ou de la performance des Titres ou de tout Sous-Jacent peuvent affecter la valeur des Titres et pourrait aboutir à un remboursement ou à une valorisation des Titres à un prix nul.

Ce document n'est pas une description exhaustive : Cette « term sheet » ne décrit pas de manière exhaustive les avantages et les risques des Titres et, si une transaction a lieu, elle sera remplacée par la documentation juridique finale qui peut contenir des déclarations réputées de la part des investisseurs concernant, entre autres choses, l'offre, la revente et la couverture des Titres.

Ce document n'est pas une recommandation : Ce document ne saurait être interprété comme une recommandation d'investissement, ou un conseil financier, stratégique, juridique, réglementaire, comptable ou fiscal. Il ne prend pas en compte les objectifs de placement, la situation financière ou les besoins spécifiques des clients individuels. Certaines opérations, y compris celles impliquant des contrats à terme, des options et des titres à rendement élevé, sont porteuses de risques substantiels et ne conviennent pas à tous les investisseurs. En conséquence, les clients doivent examiner si les Titres décrits ici conviennent à leurs situations particulières et devraient consulter leurs propres conseillers comptables, fiscaux, juridiques et conseillers en investissement avant d'investir. GS agit comme une contrepartie contractuelle indépendante et non comme un conseiller ou un fiduciaire. GS n'accepte pas la responsabilité de mettre à jour les opinions ou toute autre information contenue dans ce document.

Déclaration : Si cette « term sheet » donne lieu à une transaction, vous acceptez de ne pas offrir, vendre ou livrer les Titres dans une quelconque juridiction, sauf dans des circonstances qui seront en conformité avec les lois applicables dans cette juridiction, et vous acceptez également d'assumer à vos propres frais toute mesure nécessaire afin de vous permettre l'achat et la revente des Titres. Les restrictions standard de vente de l'Espace Économique Européen s'appliquent.

Distribution Européenne : Ce document a été préparé pour le destinataire par la Equity Derivatives Division de Goldman Sachs International (« GSI ») et n'est pas le produit du département de recherche. GSI est agréée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

Ce document n'est pas un prospectus ni une publicité : Ce document n'est pas, et ne doit en aucun cas être considéré comme un prospectus conformément au Règlement Prospectus ou comme une publicité.

Divulgaration d'information : Aucune partie de ce document ne peut être (i) copiée, photocopiée, ou reproduite sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit ou (ii) redistribuée sans le consentement préalable et écrit de GS. Cependant, GS convient que, sous réserve des lois applicables, les caractéristiques des Titres nécessaires afin de profiter d'avantages fiscaux sur les impôts fédéraux américains, peuvent être divulguées sans que GS n'impose de limitation d'aucune sorte.

Pas de dépôts bancaires : Les Titres ne sont pas des dépôts bancaires assurés ou garantis par la *UK Financial Services Compensation Scheme*, la *Jersey Depositors Compensation Scheme*, la *United States Federal Deposit Insurance Corporation*, le *Deposit Insurance Fund* ou toute autre agence gouvernementale ou fonds de protection des dépôts géré par des banques publiques, privées ou communautaires. Les Titres sont garantis par le Garant et la Garantie sera *pari passu* avec toutes les autres dettes non subordonnées et non garanties du Garant.

RESTRICTIONS SUR LA VENTE

États-Unis : Pas de Ventes aux Ressortissants des États-Unis (*United States Persons*). Les Titres n'ont pas été enregistrés et ne seront pas enregistrés au titre de la loi de 1933 relative aux valeurs mobilières (*U.S. Securities Act of 1933*), telle qu'amendée (la « Loi ») et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux États-Unis, ni à ou pour le compte ou au profit de tout ressortissant des États-Unis (*US Person*), tel que défini dans la Loi. En conséquence, vous déclarez que vous n'offrirez ni ne vendrez des Titres aux États-Unis ou à tout ressortissant des États-Unis.

Dans le cas de Titres faisant référence à un ou plusieurs indices qui prévoient une gestion discrétionnaire des expositions constitutives de l'indice, vous déclarez et vous engagez à ne pas offrir ou vendre les Titres à des propriétaires véritables qui sont des personnes fiscales américaines (« *U.S. Tax Persons* »). Un *U.S. Tax Person* est un propriétaire véritable de Titres qui est actuellement, ou sera à tout moment où il détient les Titres, soit (a) assujéti à l'impôt des États-Unis en ce qui concerne les revenus tirés des Titres, soit (b) tenu de déposer une déclaration de revenus américaine (y compris, le cas échéant, une déclaration de revenus de *partnership*) dans laquelle tout revenu ou perte provenant des Titres est déclaré.

Royaume-Uni : Cette « term sheet » est rédigée à des fins informatives uniquement et ne constitue pas une offre ou une invitation

à souscrire, acquérir ou disposer autrement de tout titre dans une quelconque juridiction. Cette « term sheet » est uniquement adressée et destinée à des personnes hors du Royaume-Uni et à des personnes au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle dans des domaines liés aux investissements ou qui sont des personnes fortunées (*high net worth persons*) en vertu de l'article 12(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'ensemble de ces personnes étant définies comme « Personnes Concernées »). Les autres personnes situées au Royaume-Uni ne doivent en aucune circonstance se fonder sur ou agir sur la base de cette « term sheet ». Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte est disponible uniquement pour les Personnes Concernées et sera conclu seulement avec les Personnes Concernées. Cette « term sheet » n'est pas un prospectus pour les besoins des règles concernant les prospectus au Royaume-Uni mais constitue une publicité.

Si vous distribuez des « produits d'investissement de détail » (« retail investment products ») (tel que ce terme est défini dans le « Handbook » de la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*) de Goldman Sachs au Royaume-Uni et que vous êtes supposé recevoir une quelconque commission ou rémunération de la part de Goldman Sachs, vous vous engagez et garantisiez à Goldman Sachs que vous ne transférerez aucune partie de cette commission ou rémunération à un quelconque tiers qui pourrait conseiller aux investisseurs particuliers d'acheter un « produit d'investissement de détail » de Goldman Sachs.

Si vous êtes agréé et régulé par la *Financial Conduct Authority* ou si vous êtes agréé par la *Prudential Regulation Authority* et régulé par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority* pour fournir des conseils d'investissement à des investisseurs particuliers au Royaume-Uni et que vous fournissez des conseils à des investisseurs particuliers en lien avec un produit d'investissement de détail de Goldman Sachs, vous vous engagez à n'exiger aucune commission ou rémunération de la part de Goldman Sachs et à refuser par ailleurs un tel paiement qui vous serait offert. Goldman Sachs ne doit sous aucune circonstance faciliter le paiement d'une commission de conseil pour le compte de clients particuliers au Royaume-Uni.

Suisse : Chaque offreur de Titres déclare et accepte qu'il n'a pas fait et ne fera pas d'offre de Titres au public en Suisse, sauf qu'il peut faire une offre de ces Titres au public en Suisse (i) sous réserve des dispositions transitoires applicables en vertu de la Loi Fédérale sur les Services Financiers (« FinSA ») et de l'Ordonnance sur les Services Financiers (« FinSO »), (ii) en toutes circonstances relevant des exemptions énumérées à l'article 36 par. 1 FinSA ou (iii) lorsqu'une telle offre ne remplit pas les conditions d'une offre publique en Suisse, à condition qu'aucune offre de Titres n'oblige l'Émetteur ou un offrant à publier un prospectus conformément à l'article 35 FinSA. Ni l'Émetteur ni le Garant, le cas échéant, n'a autorisé, ni aucun d'entre eux n'autorise une offre de Titres qui obligerait l'Émetteur ou tout offrant à publier un prospectus conformément à l'article 35 FinSA à l'égard de cette offre. Aux fins de cette disposition, l'expression "offre au public" renvoie aux définitions respectives de l'article 3 lit. g et h FinSA et comme détaillé dans le FinSO.

Belgique : Il est de votre devoir de nous notifier rapidement et, dans tous les cas avant la date de transaction de ces Titres, si vous souhaitez – ou si l'un de vos sous-distributeurs ou autres agents distributeurs souhaite – que ces Titres soient offerts, vendus et/ou livrés à une personne considérée comme consommateur au sens de l'article I.1.2 du Code de Droit Économique Belge, tel que modifié de temps en temps (c'est-à-dire toute personne physique dont les actes ne rentrent pas dans le champ de ses activités commerciales, industrielles, artisanales ou libérales) (un « Consommateur Belge ») ou si vous êtes mis au courant à n'importe quel moment qu'un investisseur souhaite vendre ses Titres à un Consommateur Belge.

Si vous ne nous avez pas notifié conformément avant la date de transaction, les Titres ne pourront être offerts, vendus et/ou livrés ou détenus à aucun moment par un Consommateur Belge.

Distribution à d'autres pays de l'Espace Économique Européen (« EEE ») : S'agissant de chaque état membre de l'Espace Économique Européen où s'applique le Règlement Prospectus (chacun, un « État Membre Concerné »), chaque acquéreur des Titres déclare et convient avec effet à compter de la date (incluse) à laquelle le Règlement Prospectus s'applique dans cet État Membre Concerné (la « **Date d'Application Concernée** ») qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres dans l'État Membre Concerné avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres ayant été approuvé par l'autorité compétente dans cet État Membre Concerné ou, le cas échéant, approuvé dans un autre État Membre Concerné et notifié à l'autorité compétente de l'État Membre Concerné en question, conformément au Règlement Prospectus, mais qu'il pourra, avec effet à compter de la Date d'Application Concernée incluse, procéder à une offre publique des Titres dans cet État Membre Concerné:

- destinée à toute personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que défini dans le Règlement Prospectus ;
- destinée à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tels que définis dans le Règlement Prospectus) ;
- en toute autre circonstance, conformément à l'Article 1(4) du Règlement Prospectus,

à la condition qu'une telle offre de Titres n'impose pas à GS la publication d'un prospectus, conformément à l'Article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément à un prospectus, conformément à l'Article 23 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, l'expression « offre au public de Titres » en lien avec tout Titre dans tout État Membre Concerné signifie une communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire les Titres, telle qu'elle peut être spécifiée dans cet État Membre par toute mesure appliquant le Règlement Prospectus dans cet État Membre. L'expression « Règlement Prospectus » désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du

Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé y compris par le Règlement (UE) 2019/2115 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019), et comprend toute mesure d'application correspondante dans l'État Membre Concerné.

Dans le cadre de sa distribution au Royaume-Uni et dans l'Espace Économique Européen, ce document a été émis et approuvé par Goldman Sachs International, qui est agréée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority* ; ce document n'est ni un rapport de recherche ni un document produit par le département recherche de Goldman Sachs.

Distribution au Royaume-Uni : S'agissant du Royaume-Uni, chaque acquéreur des Titres déclare et reconnaît qu'il n'a pas effectué et n'effectuera pas d'offre au public relative aux Titres au Royaume-Uni avant la publication d'un prospectus se rapportant aux Titres approuvé par la *Financial Conduct Authority* pour les besoins de la section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000* (la « FSMA »), mais qu'il pourra procéder à une offre publique des Titres au Royaume-Uni :

- destinée à toute personne morale qui est un investisseur qualifié, tel que ce terme est défini au sein du Règlement (UE) 2017/1129, en tant que ce texte fait partie intégrante du droit interne britannique en vertu *du European Union (Withdrawal) Act 2018* et de la réglementation y afférente (le « **Règlement Prospectus Britannique** ») ;
- destinée à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus Britannique) ;
- en toute autre circonstance, conformément à la section 86 du FSMA,

à la condition qu'une telle offre de Titres n'impose pas à GS la publication d'un prospectus, conformément à la section 85 du FSMA ou d'un supplément à un prospectus, conformément à l'Article 23 du Règlement Prospectus Britannique.

Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, l'expression « offre au public de Titres » en lien avec tout Titre dans le Royaume-Uni signifie une communication sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire les Titres.

Dans le cadre de sa distribution au Royaume-Uni et dans l'Espace Économique Européen, ce document a été émis et approuvé par Goldman Sachs International, qui est agréée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority* ; ce document n'est ni un rapport de recherche ni un document produit par le département recherche de Goldman Sachs.